



**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE EN VUE DE LA CONCLUSION
D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR
L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN PANNEAU PUBLICITAIRE**

Nom de l'organisme : Ville de Les Noës-près-Troyes Troyes - Place Jules Ferry - 10420 Les Noës-près-Troyes Tél : 03.25.74.40.35

Fondement juridique : En application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, lorsqu'un titre d'occupation du domaine public « *permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester* ». Sur ce fondement, la ville de Les Noës-près-Troyes informe tous les opérateurs économiques de la délivrance d'une autorisation pour l'implantation et l'exploitation d'un panneau publicitaire de 8 m².

Objet de la publicité : Publicité préalable à la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation et l'exploitation d'un panneau publicitaire

Caractéristiques de l'occupation : L'occupation du domaine public n'est pas constitutive de droits réels. L'autorisation présente un caractère précaire et révocable. La parcelle, d'une superficie de 3 072 m², sur laquelle peut être implantée un panneau publicitaire en vue de son exploitation économique se situe à un angle de rue très fréquenté.

Durée de l'occupation : 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026 ou à compter de la date de fin du démontage du panneau publicitaire de l'exploitant précédent si celui-ci n'a pas été démonté avant le 31 décembre 2025 et jusqu'au 31 décembre 2028 avec reconduction tacite possible 2 fois par périodes successives de 1 an

Redevance annuelle d'occupation : 3 600 € pour l'ensemble des faces est la valeur minimum attendue par la collectivité. Le candidat déterminera le montant de la redevance proposée lors de la remise de son offre. Le montant proposé constitue un critère de jugement des offres.

Contenu des offres : Chaque candidat devra produire un dossier complet contenant les pièces suivantes :

- ↳ Une présentation du candidat : dossier de présentation permettant d'apprécier ses capacités à exploiter un emplacement publicitaire ;
- ↳ Chiffres d'affaires de la société si possible sur les trois dernières années ;
- ↳ Attestation prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales sur les trois derniers exercices clos ;

- ✎ L'extrait de l'inscription au Registre des Commerces et des Sociétés, au Répertoire des métiers, ou équivalent
- ✎ Une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle garantissant les dommages causés aux tiers en cours de validité ;
- ✎ Un mémoire présentant le projet qui abordera notamment l'insertion dans l'espace, le respect de l'environnement et de l'innovation : présentation de la qualité des mobiliers au regard des matériaux, de leur cohérence par rapport à l'emplacement (insertion dans le contexte patrimonial et urbain), de leur impact environnemental de l'aspect innovant de la solution technologique ;
- ✎ Moyens humains et matériels (maintenance, entretien des ouvrages, périodicité, délais d'intervention, ...) ;
- ✎ Référence sur des prestations similaires.

Critères de jugement des offres :

- Valeur technique décomposée comme suit : 50 %
 - ✎ Capacité professionnelle du candidat : 10 %
 - ✎ Projet du candidat : 20 %
 - ✎ Moyens humains et matériels : 10 %
 - ✎ Références : 10 %
- Montant de la redevance proposé : 50 %

Retrait du dossier de consultation : Le dossier est en accès libre et complet sur www.lesnoes.com (rubrique « actualités ») et contient l'avis de publicité préalable et le projet de convention.

Modalités et date limite de remise des offres : Les candidats devront transmettre leur offre, rédigée en français, et en euros, par voie électronique à l'adresse mail suivante : nathalie.pontabry@lesnoes.com avant le **22 septembre 2025 à 12h00**

Négociation : La ville se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. Jusqu'à l'acceptation ferme d'une offre, la ville se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander, en contrepartie, une quelconque indemnisation.

Renseignements : Toute demande de renseignement est à formuler à l'adresse mail suivante : nathalie.pontabry@lesnoes.com